

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2009

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 14 mai 2009, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, Maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, SAINT ANDRE Bernard,

Absents excusés : DEHE CASTERA Anne, POYET Pierre (pouvoir à FRADIN François), RIAUX Caroline

1. NOMINATION D'UN REGISSEUR POUR LE CAMPING (SAISON 2009)

Le camping communal sera ouvert du 1er juin au 30 septembre 2009. Le Maire rappelle qu'il convient de trouver un régisseur pour assurer la gestion de ce dernier. Trois personnes sont candidates pour ce poste. Il s'agit de : Emilie BLOT, Marie CHEBANCE, Francis PHILIBERT. Ces trois personnes sont domiciliées à Ferrières/s.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de confier la gestion du camping à M. Francis PHILIBERT.

2. VENTE TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT " LE PILARD "

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Olivier LECLERC domicilié 7, rue de Bourzat 03260 SAINT GERMAIN DES FOSSES.

Cette personne vient d'acheter une propriété sise lieu-dit « Le Pilard » et souhaiterait acquérir une parcelle de terrain d'environ 400 m² à prendre dans la parcelle cadastrée BE N°472, appartenant aux habitants du Pilard, pour accéder à ses bâtiments.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un terrain situé au droit de sa propriété et que cette acquisition ne remettrait pas en cause les droits des autres habitants et les servitudes impliquées par le nouveau découpage seront respectées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- DECIDE de la vente à Monsieur Olivier LECLERC d'environ 400 m² à prendre dans la parcelle cadastrée BE N°472.
- FIXE le prix de la vente à 0, 30 € le m².
- DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- ETABLIT la liste des électeurs de la section qui sera arrêtée par Monsieur Le Maire, déposée au secrétariat de la Mairie et affichée aux lieux habituels.

- Monsieur Le Sous-préfet de Vichy étant chargé de recueillir l'avis desdits électeurs.
- DIT que le produit de la vente sera versé à la commune et employé dans l'intérêt des habitants du Pilard
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents à intervenir.

3. LOTISSEMENT : CHOIX DU MAITRE D'OUVRAGE

Le Maire communique aux élus présents le devis de Yves TRICHARD, géomètre. Ce devis se décompose en deux parties : établissement d'un dossier de déclaration "Loi sur l'Eau" pour 3528,20€ TTC et Mission de Maîtrise d'oeuvre pour tranche ferme 9627,80€ TTC et 4126,20€ pour la tranche conditionnelle.

Après débat le conseil municipal accepte le devis présenté par M. TRICHARD géomètre à Creuzier le Vieux.

4. VACATION FUNERAIRE

Le Maire se propose de prendre l'arrêté qui suit :

Vu le CGCT et notamment l'article L 2213-15,

Vu l'avis du conseil municipal en date du 14 mai 2009 portant avis relatif aux vacations funéraires,

Considérant que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L 2213-14 du CGCT donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le Maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 €. Ce montant peut être actualisé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Article 1^{er} : Le taux unitaire des vacations funéraires est fixé à 25 €.

Article 2 : Cette mesure prend effet immédiatement.

Article 3 : la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de cette mesure. Le présent arrêté sera publié par affichage et transmis au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand est de deux mois.

5. AFFAIRES DIVERSES

- recrutement d'un personnel pour l'école et pour le ménage de la mairie

Le Maire rappelle que le contrat aidé de Joëlle FLEURY se termine le 24 septembre 2009. Il convient donc de prévoir son remplacement. Le Maire propose de déposer sans plus attendre une offre d'emploi auprès du Pôle Emploi pour recruter une personne en Contrat d'Avenir ou en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Le conseil municipal mandate le maire afin qu'il assure le dépôt de cette offre d'emploi auprès du Pôle Emploi. La date d'embauche prévisible est par ailleurs fixée au 15 août 2009.

- courrier P'TITS MOZART

Les P'tits MOZART vont accueillir le dimanche 24 mai 2009 les éliminatoires de la coupe d'Europe d'Accordéon. A cette occasion l'association demande à la mairie d'organiser un vin d'honneur pour les participants. L'association demande également la remise d'une médaille à l'occasion de ce concours. Le conseil municipal donne son accord pour ces demandes.

- assemblée générale de l'Office de Tourisme de la Montagne Bourbonnaise

L'Office de Tourisme de la Montagne Bourbonnaise organise le lundi 25 mai à 18 h au théâtre des masques son assemblée générale. Cette réunion sera suivie à 19 h par le lancement du site internet de l'Office de Tourisme. L'OTSI demande à la mairie d'offrir le verre de l'amitié qui viendra clore cette manifestation.

Le conseil municipal donne son accord.

- commission des chemins

Les membres de la commission se sont réunis pour examiner l'état des chemins communaux. La commission propose pour 2009-2010 qu'il soit procédé à la réfection des chemins suivants :

. Glozel (travaux estimés à 6 081€HT)

. Chappes (travaux estimés à 4 835€ HT)

. Les Rogères (travaux estimés à 51989€). Il est à noter que pour ce chemin les travaux ne pourront se faire que lorsque la voirie forestière sera réalisée.

Le conseil demande par ailleurs qu'un chiffrage soit sollicité pour le Chemin de Becouze à Fumoux. Ce chemin est commun avec la commune de La Guillermie.

Le conseil municipal valide l'ensemble des propositions faites par la commission.

Le conseil municipal mandate le Maire afin de solliciter les subventions auprès du Conseil Général pour l'ensemble de ces aménagements.

Le Maire indique également que les membres de la commission sont invités le lundi 25 mai 2009 à 8h30 (rendez-vous devant la mairie) pour le piquetage avec les propriétaires des chemins forestiers de Giraud à Fradin et de la Gièze à Mallot.

- fleurissement du bourg

Le fleurissement du bourg sera reconduit. Des rosiers seront plantés aux abords du pont du bas du bourg. L'arrosage sera assuré par les employés communaux.

Le conseil municipal décide de reconduire le concours de fleurissement. Cette année il ne sera pas nécessaire de s'inscrire pour y participer. Un jury se réunira après le 14 juillet 2009 pour faire le tour de la commune. Les récompenses seront remises à l'occasion de la cérémonie des vœux en janvier 2010.

- remise d'un livret de caisse d'épargne

Afin de soutenir l'activité du bureau de poste, le conseil municipal, à l'occasion de la fête des mères remet un livret de caisse d'épargne aux enfants nés l'année précédant la manifestation. En 2008 est née Lucie BARRAUD. Le maire est chargé de contacter ses parents afin de convenir d'une date pour la remise de ce livret.

- bulletin municipal :

Les associations sont invitées à communiquer leurs articles au secrétariat de Mairie pour le 15 juin 2009.

- élections européennes du dimanche 7 juin 2009

Le Maire indique qu'il convient d'organiser les permanences pour tenir le bureau de vote.

8h à 10h

Michel DESBATISSE

Jacky GRELIER

10h à 12 h :

Anne DEHE CASTERA

Laurent MOULINOUX

Odile BASMAISON

12h à 14 h :

Jean René LAFAYE

Bernard SAINT ANDRE

14h à 16h :

Jean Paul BLETTERIE

Caroline RIAUX

Pierre POYET

16h à 18 h :

Pierre GITENAY

Pierre DUZELLIER

La séance est levée à 22h15 min

Compte-rendu vu par le Maire

Le Rédacteur : François FRADIN

Affichage le 15 mai 2009